

Appellations

Ce document indique les dénominations conformes devant être adoptées dans les descriptions des différents lieux du château de Selles-sur-Cher.

La première partie introduit les appellations générales, celles-ci pourront être déclinées ultérieurement selon les besoins.

Les appellations sont présentées dans un ordre depuis la partie située à l'est côté ville, en allant vers l'ouest, puis détaillées depuis la partie sud, en allant vers le nord bordé par le cher.

La numérotation sera ensuite reprise dans les plans de situation.

1. Enceinte est, comprenant :
 - 1.1 Mur d'enceinte côté Ursulines
 - 1.2 Entrée de service
 - 1.3 Sanitaires
 - 1.4 Pavillon des costumes
 - 1.5 Entrée accès piétons
 - 1.6 Grande grille d'entrée
 - 1.7 Pavillon billetterie
 - 1.8 Mur d'enceinte côté Pilier Tors
2. Avant-cour, comprenant :
 - 2.1 Enclos « la fermette »
 - 2.2 Allée extérieure
 - 2.3 Petite pelouse sud
 - 2.4 Allée vers le portail des offices
 - 2.5 Pelouse devant médiéval
 - 2.6 Allée principale
 - 2.7 Pelouse nord
3. Doutes est, comprenant :
 - 3.1 Petit pont des offices
 - 3.2 Grand pont Renaissance
 - 3.3 Mur de la purge des douves est vers le cher
4. La Tour du Coq
5. Les communs sud
6. Le portail des offices
7. Les communs nord

8. Le Pavillon Sully
9. Le mur aux oculi du pavillon Sully au Porche Renaissance
10. Le porche Renaissance
11. Le mur aux oculi du porche Renaissance au pavillon Béthune
12. Le Pavillon Béthune
13. La cour des communs
14. Le mur écran
15. La Cour d'Honneur
16. L'allée du belvédère sur le cher
17. La rampe d'accès de batellerie au cher
18. La Poterne
19. Les Pavillons des Intendants
 - 19.1 Le chai
 - 19.2 La salle de dégustations
 - 19.3 La salle Robert de Courtenay
20. La Porte Médiévale
21. Les Pavillons Dorés
 - 21.1 La salle des plafonds à caissons, premier appartement de Philippe de Béthune
22. Les douves ouest, comprenant :
 - 22.1 Le petit pont d'accès sud
 - 22.2 Le pont de la Porte Médiévale
 - 22.3 Le mur de la purge des douves ouest vers le cher
23. Les Grands Parterres, comprenant :
 - 23.1 L'accès sud aux Grands Parterres
 - 23.2 Le talus de séparation avec le cher